



LE DÉPARTEMENT

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE N° 007**

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 2013**

Date de la convocation : 25 novembre 2013

Date d'affichage de la convocation : 29 novembre 2013

**Modifications de la sectorisation des collèges à la rentrée 2014.**

(Développement et planification des collèges)

**PRÉSIDENTE : Mme Danielle CHUZEVILLE**

**PRÉSENTS :** M. François BARADUC - M. Georges BARRIOL - M. Charles BRÉCHARD - M. Gilles BUNA - Mme Marie-Christine BURRICAND - M. Bernard CATELON - M. Maurice CELLIER - M. Pascal CHARMOT - M. Bernard CHAVEROT - M. Christian COULON - M. Jean-Jacques DAVID - M. Jean-Paul DELORME - M. Paul DELORME - M. Gilbert-Luc DEVINAZ - M. Raymond DURAND - M. Christian FALCONNET - M. Marc FEUILLET - M. Bernard FIALAIRE - Mme Évelyne FONTAINE - M. Michel FORISSIER - M. Renaud GAUQUELIN - M. Stéphane GOMEZ - Mme Annie GUILLEMOT - M. Christophe GUILLOTEAU - M. Alain JEANNOT - M. Paul LAFFLY - M. Jacques LARROCHETTE - M. Albéric de LAVERNÉE - Mme Claire LE FRANC - M. Denis LONGIN - M. Daniel MARTIN - M. Michel MERCIER - M. Frédéric MIGUET - M. Jean-Luc da PASSANO - M. Martial PASSI - M. Louis PELAEZ - M. Thierry PHILIP - M. Jean-Jacques PIGNARD - M. Daniel POMERET - M. Éric PONCET - Mme Raymonde PONCET - M. Thomas RUDIGOZ - Mme Sandrine RUNEL - M. Jérôme STURLA - M. Michel THIEN - M. Jean-Louis UBAUD - M. Max VINCENT - Mme Jacqueline VOTTERO.

**EXCUSÉE AVEC POUVOIR :** Mme Dominique NACHURY (pouvoir à M. Albéric de LAVERNÉE).

**EXCUSÉS :** M. Jean-Michel DACLIN - M. Jean-Pierre FLACONNÈCHE - Mme Najat VALLAUD-BELKACEM - Mme Béatrice VESSILLER.

La Présidente ayant constaté que le quorum est atteint,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GÉNÉRAL,**

Vu le code général des collectivités territoriales, dans ses 1<sup>re</sup> et 3<sup>e</sup> parties ;

Vu les articles L 213-1 du code de l'éducation ;

Vu la délibération du Conseil général n° 002 du 21 janvier 2013 reconduisant sa délibération n° 004 du 22 avril 2011 portant délégation d'attributions à la commission permanente, notamment la rubrique IX-53 ;

Vu le rapport de sa présidente proposant d'approuver les modifications de la sectorisation des collèges, en lien avec l'évolution démographique et la création du secteur du collège de La Tourette à Lyon 1<sup>er</sup> ;

Après avoir recueilli l'avis du conseil départemental de l'Éducation nationale réuni le 18 novembre 2013 ;

Après avoir recueilli l'avis de la commission spécialisée collèges, sport et culture ;

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

1° - de détacher du secteur du collège Jean de Verrazane à Lyon 9<sup>e</sup> les élèves domiciliés sur la zone du périmètre de l'école élémentaire Audrey Hepburn délimitée au sud par la rue de la Corderie (comprise), la rue de Bourgogne (numéros 21 à 71 impairs et 26 à 52 pairs compris), la rue Tissot (numéros 1 à 21 impairs et 2 à 22 pairs compris) et la rue Marietton (numéros 55 bis à 109 impairs et 54 à 108 bis pairs compris), et de les rattacher, à compter de la rentrée 2014, au secteur du collège Jean Perrin à Lyon 9<sup>e</sup> ;

2° - de ne plus rattacher, à compter de la rentrée 2014, l'extrême sud du périmètre de l'école la Gare d'Eau à Lyon 9<sup>e</sup> au secteur du collège Jean de Verrazane à Lyon 9<sup>e</sup>, afin que ce périmètre soit rattaché intégralement au secteur du collège Jean Perrin à Lyon 9<sup>e</sup> ;

3° - de ne plus rattacher, à compter de la rentrée 2014, le périmètre de l'école Jean Jaurès à Caluire-et-Cuire au secteur du collège Clément Marot à Lyon 4<sup>e</sup>, afin qu'il soit rattaché exclusivement au secteur du collège Charles Sénard à Caluire-et-Cuire ;

4° - qu'à compter de la rentrée 2014, les élèves qui emménagent en cours de scolarité sont rattachés au nouveau collège de secteur, si ce dernier a été modifié.

**Pour extrait conforme :**

**La Présidente du Conseil général**

Envoi au contrôle de légalité :

30 DEC. 2013  
*Thuzenille*